



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Formulaire d'inscription – Attestation de qualification sauvetage aquatique
Session 2022**

Formulaire d'inscription à retourner par voie postale, accompagné des pièces justificatives
(liste au verso)

pour le vendredi 11 février 2022 au plus tard, cachet de la poste faisant foi :
au rectorat :

RECTORAT DE CLERMONT-FERRAND, DEC 2, Bureau des concours enseignants,
3 Avenue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Nom patronymique : **Nom marital :**

Prénom(s) :

Cochez votre situation :

Candidat inscrit au concours
Précisez le concours :
Votre numéro d'inscription :

Contractuel en E.P.S.
Type d'établissement :
Votre NUMEN :

Fonctionnaire de catégorie A :
Candidat à un détachement dans le corps des PEPS ou dans le corps des professeurs
agrégés d'EPS

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile : **CP :** **Ville :**

Numéro de téléphone :

Adresse mail professionnelle :

Adresse mail personnelle :

Poste actuel (corps - grade) :

Etablissement.....

Je sollicite mon inscription suivant les modalités précisées ci-dessus.

A, le.....

Signature :

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopie de la carte nationale d'identité.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation datant **de moins d'un an**.

Références : Décret n°2004-592 du 17 juin 2004 et Circulaire n°2019-100 du 1^{er} juillet 2019.

Calendrier

- inscription du 20 décembre 2021 au vendredi 11 février 2022 (cachet de la poste faisant foi)
- date des épreuves : le jeudi 10 mars 2022 convocation à 11h30 (épreuve de 12h à 14h) stade nautique P. de Coubertin à Clermont-Ferrand.
- *publication des résultats : le lundi 14 mars 2022 à 14h00 <http://www.ac-clermont.fr/>, rubrique « Personnels enseignants/concours du second degré ».*

Résultats

La qualification au sauvetage aquatique sera publiée sur le site académique à compter du lundi 14 mars 2022. Les attestations de qualification au sauvetage aquatique seront transmises aux lauréats par voie postale.

Descriptif de l'épreuve

Parcours de 100 mètres à réaliser en continuité, sans reprise d'appui au bord du bassin, dans un temps inférieur à 3 minutes et 45 secondes :

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau par un plongeon ;
- se déplacer sur une distance de 25 mètres en nage libre en surface ;
- puis se déplacer sur une distance de 25 mètres comprenant 7,50 mètres en immersion complète sur un trajet défini depuis le repère des 5 mètres (drapeaux) jusqu'à 12,50 mètres (matérialisé au fond du bassin) ;
- puis se déplacer sur une distance de 25 mètres comprenant 7,50 mètres en immersion complète sur un trajet défini depuis le milieu du bassin (12,50 mètres) jusqu'au repère des 5 mètres (drapeaux) ;
- puis se déplacer et s'immerger pour rechercher un mannequin qui repose à 2,50 mètres du bord sur le T matérialisé au fond du bassin ;
- puis remonter le mannequin en surface et le remorquer sur la totalité du 25 mètres, dos du mannequin orienté en direction du buste du sauveteur.

Le mannequin doit être de modèle réglementaire taille adulte, doit être immergé entre 1,80 mètre et 3 mètres de profondeur. Sa position d'attente au fond de l'eau est indifférente.

Lors du remorquage, le mannequin doit avoir en permanence les voies aériennes dégagées, pour cela la face (visage du mannequin) doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau.

À chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé; il est interdit de s'accrocher.

L'épreuve est accomplie sans reprise d'appuis ni au fond ni au bord du bassin sur la totalité du parcours. Cependant, il est autorisé de prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin.

L'épreuve doit être réalisée en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Le test n'est pas validé si :

- le candidat n'effectue pas un départ plongé ;
- le candidat reprend appui au sol ou sur la ligne durant la partie nagée ou s'il s'accroche au mur durant le virage (il ne peut toucher que la paroi verticale du bassin) ;
- le candidat touche le sol durant le trajet en apnée ;
- le candidat émerge avant les deux 7,50 mètres en apnée ;
- le mannequin est transporté momentanément ou en continu voies aériennes orientées vers le fond (mannequin à l'envers) ;
- le dos du mannequin n'est pas orienté en direction du buste du sauveteur ;
- les voies aériennes du mannequin passent momentanément sous la surface de l'eau. Des éclaboussures ou des vagues générées par le déplacement ne sont éliminatoires que si les voies aériennes sont sous la surface de l'eau ;
- le candidat ne touche pas le mur à l'arrivée ou s'il perd le contrôle du mannequin à l'approche du mur (lâche le mannequin et touche le mur simultanément par exemple).